

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, November 2, 2022

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with videoconference this day at 4:20 p.m. [ET] for the consideration of Bill S-210, An Act to restrict young persons' online access to sexually explicit material.

Senator Mobina S. B. Jaffer (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I am Mobina Jaffer, senator from British Columbia and I have the pleasure of chairing this committee.

[*Translation*]

First, I'd like to ask members to introduce themselves, starting from my right.

[*English*]

Senator Batters: Senator Denise Batters, Saskatchewan.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: Julie Miville-Dechêne, Quebec.

[*English*]

Senator Cotter: Senator Brent Cotter, Saskatchewan.

Senator Smith: Senator Larry Smith, Quebec.

Senator Klyne: Marty Klyne, senator from Saskatchewan, Treaty 4 territory.

Senator Pate: Kim Pate, from here on the shores of the Kitchissippi, the unceded, unsurrendered territory of the Algonquin Anishinaabeg.

[*Translation*]

Senator Clement: Bernadette Clement, Ontario.

Senator Boisvenu: Pierre-Hugues Boisvenu, Quebec.

Senator Dupuis: Renée Dupuis, independent senator for The Laurentides, Quebec.

The Chair: Thank you, honourable senators.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 2 novembre 2022

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 20 (HE), avec vidéoconférence, pour l'étude du projet de loi S-210, Loi limitant l'accès en ligne des jeunes au matériel sexuellement explicite.

La sénatrice Mobina S. B. Jaffer (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Honorables sénateurs, je suis la sénatrice Mobina Jaffer, de la Colombie-Britannique, et j'ai le plaisir de présider le comité.

[*Français*]

J'aimerais d'abord demander aux membres de se présenter, en commençant par ma droite.

[*Traduction*]

La sénatrice Batters : Je suis la sénatrice Denise Batters, de la Saskatchewan.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Julie Miville-Dechêne, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Cotter : Je suis le sénateur Brent Cotter, de la Saskatchewan.

Le sénateur Smith : Je suis le sénateur Larry Smith, du Québec.

Le sénateur Klyne : Je suis le sénateur Marty Klyne, du territoire visé par le Traité n° 4, en Saskatchewan.

La sénatrice Pate : Je suis la sénatrice Kim Pate, des rives de la Kitchissippi, ici même, sur le territoire non cédé et non abandonné de la nation algonquine anishinabe.

[*Français*]

La sénatrice Clement : Bernadette Clement, de l'Ontario.

Le sénateur Boisvenu : Pierre-Hugues Boisvenu, du Québec.

La sénatrice Dupuis : Renée Dupuis, sénatrice indépendante, division Les Laurentides, au Québec.

La présidente : Merci, honorables sénatrices et sénateurs.

[English]

Today, we conclude our study of Bill S-210, An Act to restrict young persons' online access to sexually explicit material.

Senators, before we begin, I would like to remind you of a number of points. If, at any point, a senator is not clear where we are in the process, please ask for clarification. I want to ensure that at all times we have the same understanding of where we are in the process.

As chair, I will do my utmost to ensure that all senators wishing to speak have an opportunity to do so. For this, however, I will depend upon your cooperation, and I ask all of you to consider other senators and to keep remarks to the point and as brief as possible.

Finally, I wish to remind honourable senators if there is ever any uncertainty as to the results of a voice vote or a show of hands, the most effective route is to request a roll call vote which, obviously, provides unambiguous results.

Senators, we are all aware that any tied vote negates the motion in question. Are there any questions? We will proceed.

Senators, because it has been seven months, I asked Senator Miville-Dechêne to make a few remarks because we have new members, just to refresh people's memory.

Senator Miville-Dechêne: Dear colleagues, considering that seven months have passed since the end of witness hearings, the chair of your committee suggested that I remind you of the key features of Bill S-210.

The purpose of this bill is simple: to protect minors from the harms associated with early exposure to pornography. These harms are well documented. In its brief, the Canadian Centre for Child Protection writes that:

Research has highlighted multiple negative impacts on children from viewing pornography, which include:

Difficulty forming healthy relationships

Harmful sexual beliefs and behaviours. . . . a distorted belief that women and girls are always sexually available . . . harmful attitudes and beliefs regarding sexual consent.

A normalization of sexual harm.

[Traduction]

Aujourd'hui, nous allons terminer notre étude du projet de loi S-210, Loi limitant l'accès en ligne des jeunes au matériel sexuellement explicite.

Chers collègues, avant de commencer, j'aimerais vous rappeler quelques points. Si, à un moment donné, vous ne savez plus trop où nous en sommes, n'hésitez pas à demander des précisions. Il est important pour moi que tout le monde comprenne en tout temps où nous sommes rendus dans le processus.

À titre de présidente, je ferai de mon mieux pour que tous les sénateurs qui souhaitent prendre la parole puissent le faire. Cependant, je vais devoir compter sur votre coopération et je vous demande à tous de faire preuve de considération envers vos collègues et d'être aussi concis que possible.

Enfin, je tiens à rappeler aux sénateurs que, s'ils ont le moindre doute quant aux résultats d'un vote par oui ou non, ou d'un vote à main levée, la meilleure façon de procéder est de demander un vote par appel nominal, ce qui éliminera évidemment toute ambiguïté.

Par ailleurs, nous savons tous qu'en cas d'égalité des voix, la motion sera rejetée. Y a-t-il des questions? Nous allons donc commencer.

Honorables sénateurs, comme cela fait sept mois, j'ai demandé à la sénatrice Miville-Dechêne de venir faire quelques observations, histoire de nous rafraîchir la mémoire, d'autant plus que notre comité compte de nouveaux membres.

La sénatrice Miville-Dechêne : Chers collègues, puisque sept mois se sont écoulés depuis la fin des audiences, la présidente de votre comité a proposé que je vous rappelle les points saillants du projet de loi S-210.

L'objectif du projet de loi est simple : protéger les mineurs contre les méfaits de l'exposition précoce à la pornographie. Ces méfaits sont bien documentés. Dans son mémoire, le Centre canadien de protection de l'enfance écrit ceci :

Des études ont mis en évidence les nombreux effets négatifs de la pornographie sur les enfants :

Difficulté à tisser des liens sains.

Croyances et comportements sexuels préjudiciables. [...] une croyance erronée selon laquelle les femmes et les filles sont toujours disponibles sur le plan sexuel [...] des attitudes et des croyances néfastes concernant le consentement sexuel.

Une banalisation du préjudice sexuel.

In the real world, access to strip clubs and porn cinemas is restricted to those 18 and over. Bill S-210 essentially seeks to apply the same rule to the virtual world.

Last December, a young British woman, Ava Vakil, told *The Guardian* that:

It is simply unbelievable that children are prevented from seeing a rated-18 film in the cinema, and yet can access sexually violent and explicit content with a few taps of their fingers.

Other countries have already tackled this problem or are in the process of doing so, but the issue seems to be a blind spot for the Canadian government. Professor Pierre Trudel summed up the reason d'être and the relevance of Bill S-210 in his testimony:

. . . the bill levels the legal playing field, so to speak, by ensuring that what is prohibited offline is also prohibited online.

The fundamental aim of Bill S-210 is to require porn sites to perform effective age verification of their users. Bill S-210 is, in fact, an improved version of Bill S-203, which has been studied by this committee and adopted by the Senate in June 2021, but died on the Order Paper.

The bill makes it an offence for an organization to make available sexually explicit material on the internet to a young person for commercial purposes. It is important to emphasize that the bill does not target individuals.

To avoid sanctions, porn websites must implement an age verification mechanism prescribed by regulation.

The law provides for maximum fines of \$250,000 for a first offence. In practice, however, these fines are unlikely to be imposed, because porn sites are almost always based overseas, making it difficult to enforce the law.

For this reason, Bill S-210 also provides an administrative enforcement process: a designated agency or department of the federal government can apply to the Federal Court to order the blocking of infringing websites in Canada. This process would apply only after a detailed notice was sent and the expiry of a 20-day period. So delinquent porn sites could be blocked even if they are based abroad.

Dans le monde réel, l'accès aux bars de danseuses et aux cinémas pornographiques est réservé aux personnes âgées de 18 ans et plus. Le projet de loi S-210 vise essentiellement à appliquer la même règle au monde virtuel.

En décembre dernier, Ava Vakil, une jeune Britannique, a déclaré ce qui suit au *Guardian* :

Il est tout simplement incroyable que les enfants n'aient pas le droit de regarder des films classés « 18 ans et plus » au cinéma, alors qu'ils peuvent accéder à du contenu sexuellement violent et explicite en quelques tapotements de doigts.

D'autres pays se sont déjà attaqués à ce problème ou s'approprient à le faire, mais le gouvernement du Canada ne semble pas y accorder toute l'attention voulue. Lors de son témoignage, le professeur Pierre Trudel a résumé ainsi la raison d'être et la pertinence du projet de loi S-210 :

[...] le projet de loi uniformise les règles du jeu sur le plan juridique, pour ainsi dire, en faisant en sorte que ce qui est interdit hors ligne le soit aussi en ligne.

L'objectif fondamental du projet de loi S-210 est d'obliger les sites pornographiques à effectuer une vérification efficace de l'âge de leurs utilisateurs. Le projet de loi S-210 est, en fait, une version améliorée du projet de loi S-203, qui a été étudié par votre comité et adopté par le Sénat en juin 2021, mais qui est mort au *Feuilleton*.

Le projet de loi érige en infraction le fait pour des organisations de rendre accessible aux jeunes du matériel sexuellement explicite sur Internet à des fins commerciales. Il est important de souligner que le projet de loi ne vise pas les particuliers.

Pour éviter les sanctions, les sites pornographiques doivent mettre en place un mécanisme de vérification de l'âge prescrit par règlement.

La loi prévoit des amendes maximales de 250 000 \$ pour une première infraction. Dans la pratique, cependant, il est peu probable que ces amendes soient imposées, car les sites pornographiques sont presque toujours basés à l'étranger, ce qui rend difficile l'application de la loi.

C'est pourquoi le projet de loi S-210 prévoit également un processus administratif d'application : en effet, un organisme ou un ministère désigné du gouvernement fédéral peut demander à la Cour fédérale d'ordonner le blocage des sites Web qui contreviennent à la loi au Canada. Ce processus ne s'appliquerait qu'après l'envoi d'un avis détaillé, suivi d'un délai de 20 jours. Les sites pornographiques délinquants pourraient donc être bloqués, même s'ils sont basés à l'étranger.

I should point out that Bill S-210 was developed in consultation with several national and international experts, major international reports and that it draws inspiration from existing or proposed legislation in France, Germany and in the United Kingdom.

Finally, it goes without saying that the bill in no way limits the importance of sex education and the role of parents. These approaches remain fundamental. But it's clear that they are insufficient at a time when porn has become omnipresent and subject to no real control.

According to the brief submitted to the committee by the International Centre on Sexual Exploitation:

Public opinion surveys from other democratic countries have found that the majority of adults support implementing age verification to protect children from pornography exposure. For example, 2019 research in the United Kingdom found that 83% of parents agreed that there should be robust age verification controls in place to stop children from viewing pornography online. 2021 research from Australia found that 78% of adults supported age verification We are not aware of any compelling reason to believe that public opinion in Canada would greatly differ from the findings in this international research.

The committee heard from 13 witnesses and received 17 briefs on Bill S-210. Of these 30 witnesses and briefs, only 5 opposed the bill. However, some specific issues have been identified — three in particular — and I would like to discuss them briefly.

First, some members of the committee questioned the choice of the federal criminal law power to require age verification on porn sites. I can tell you that this issue was extensively discussed with the legislative clerk and we agreed that this was the best option. France and Germany have also based their legislation on the criminal law power.

Most jurists who testified or submitted briefs to the committee — including the Canadian Bar Association — did not dispute the use of criminal law. Here is what Audrey Boctor and Professor Catherine Mathieu write in their brief:

. . . the pith and substance of Bill S-210 can be described as protecting the health and safety of young people and avoiding the harmful effects of their exposure to sexually explicit material on the Internet.

Je tiens à souligner que le projet de loi S-210 a été élaboré en consultation avec plusieurs experts nationaux et internationaux, en tenant compte d'importants rapports internationaux, et qu'il s'inspire de lois existantes ou proposées en France, en Allemagne et au Royaume-Uni.

Enfin, il va sans dire que le projet de loi ne limite en rien l'importance de l'éducation sexuelle et du rôle des parents. Ces approches restent fondamentales, mais, de toute évidence, elles sont insuffisantes à l'heure où la pornographie est devenue omniprésente et exempte de tout contrôle réel.

Selon le mémoire présenté au comité par l'International Centre on Sexual Exploitation, soit le centre international contre l'exploitation sexuelle :

Les sondages d'opinion publique effectués dans d'autres pays démocratiques ont révélé que la majorité des adultes sont favorables à la mise en place d'une vérification de l'âge pour protéger les enfants contre l'exposition à la pornographie. Par exemple, une étude réalisée en 2019 au Royaume-Uni a révélé que 83 % des parents étaient d'accord pour que des contrôles rigoureux de la vérification de l'âge soient mis en place pour empêcher les enfants de visionner de la pornographie en ligne. Selon des recherches menées en Australie en 2021, 78 % des adultes sont favorables à la vérification de l'âge [...] Nous n'avons aucune raison de croire que l'opinion publique au Canada serait très différente des résultats de cette recherche internationale.

Le comité a entendu 13 témoins et reçu 17 mémoires au sujet du projet de loi S-210. Parmi ces 30 témoins et mémoires, seulement 5 étaient contre le projet de loi. Toutefois, certains problèmes précis ont été relevés — trois en particulier —, et j'aimerais en discuter brièvement.

Premièrement, certains membres du comité ont remis en question le choix de la compétence fédérale en matière de droit criminel pour exiger la vérification de l'âge sur les sites pornographiques. Je peux vous dire qu'au terme de longues discussions avec le greffier législatif, que nous avons convenu que c'était la meilleure option. La France et l'Allemagne ont également invoqué la compétence en matière de droit criminel dans le cadre de leurs lois respectives.

La plupart des juristes qui ont témoigné ou présenté des mémoires au comité — y compris l'Association du Barreau canadien — n'ont pas contesté le recours au droit criminel. Voici ce que Me Audrey Boctor et la professeure Catherine Mathieu écrivent dans leur mémoire :

[...] le caractère véritable du [projet de loi] S-210 peut se qualifier comme étant de protéger la santé et la sécurité des jeunes et d'éviter les répercussions néfastes de leur exposition à du matériel sexuellement explicite sur Internet.

In our view, this pith and substance satisfies the three criteria for the exercise of the criminal law power.

They conclude as follows:

. . . it is our view that Bill S-210 meets all the requirements for federal criminal law jurisdiction and is consistent with other legislation that has been found to be criminal law. Without prejudging the validity or appropriateness of basing the regulation . . . on the federal telecommunications jurisdiction, it appears that this route is more complex *a priori* in terms of the existing legislative framework and recent jurisprudence regarding the division of powers.

Second, in its brief to the committee, MindGeek warns that if age verification becomes mandatory, search engines like Google will promote delinquent sites in their search results because their “bounce rates” will be lower than those of sites that have age verification processes. But this assertion does not hold water, as Google representative Colin McKay explained. In its search results, Google considers several factors, and the illegality of a site has more importance than its bounce rates. Mr. McKay also said that porn platforms were in the best position to limit minors’ access to their sites and that the age verification requirement was the right way to do it.

Some have also expressed concern that Bill S-210 would be ineffective because there are millions of porn sites on the web. However, the British Board of Film Classification responded to this argument before an Australian parliamentary committee:

As 70% of UK traffic visit just the top 50 sites — and these sites are owned by an even smaller number of companies — we were confident our efforts would have made a significant impact in a relatively brief period of time.

Finally, some have argued that Bill S-210 will not solve anything because some young people will evade controls using VPNs and other methods. Here is what European expert John Carr writes about this argument:

It is a convenient myth that every child is a super-cool internet user who knows every technical trick in the book and wants to break every rule or ignore every boundary.

Ce caractère véritable satisfait à notre avis aux trois critères permettant de le rattacher à la compétence en droit criminel.

Elles concluent en disant :

[...] nous sommes d’avis que le [projet de loi] S-210 remplit toutes les conditions pour se rattacher à la compétence fédérale en matière de droit criminel et qu’il s’inscrit dans la lignée d’autres mesures législatives qui ont été jugées comme relevant du droit criminel. Sans préjuger de la validité ou de l’opportunité de fonder la réglementation [...] sur la compétence fédérale en matière de télécommunications, il semble que cette voie soit *a priori* plus complexe du point de vue du cadre législatif existant et de la jurisprudence récente concernant le partage des compétences.

Deuxièmement, dans son mémoire au comité, MindGeek prévient que si la vérification de l’âge devient obligatoire, les moteurs de recherche comme Google favoriseront, dans leurs résultats de recherche, les sites en infraction parce que les « taux de rebond » de ces derniers seront inférieurs à ceux des sites dotés d’un processus de vérification de l’âge. Or, cette affirmation ne tient pas la route, comme l’a expliqué Colin McKay, représentant de Google. Dans ses résultats de recherche, Google tient compte de plusieurs facteurs, et l’illégalité d’un site a plus d’importance que ses taux de rebond. M. McKay a également déclaré que les plateformes pornographiques étaient les mieux placées pour limiter l’accès des mineurs à leurs sites et que l’exigence de vérification de l’âge était le bon moyen d’y parvenir.

Certains ont également dit craindre que le projet de loi S-210 ne soit pas efficace, car il existe des millions de sites pornographiques sur le Web. Toutefois, le British Board of Film Classification a répondu ainsi à cet argument devant un comité parlementaire australien :

Étant donné que 70 % du trafic britannique ne visite que les 50 principaux sites — et que ces sites appartiennent à un nombre encore plus restreint d’entreprises —, nous étions convaincus que nos efforts auraient une incidence importante, et ce, en relativement peu de temps.

Enfin, certains ont affirmé que le projet de loi S-210 ne réglerait rien, car certains jeunes échapperont aux contrôles en utilisant des réseaux privés virtuels et d’autres méthodes. Voici ce que l’expert européen John Carr écrit à propos de cet argument :

C’est un mythe commode que de croire que tous les enfants sont des internautes hyper calés qui connaissent toutes les astuces techniques du monde et qui veulent enfreindre toutes les règles ou faire fi de toutes les restrictions.

The evidence . . . points in a different direction and suggests that, in fact, most kids do not know how to get around most blocks and even among those who do only a small proportion (6%) actually bother.

In any case, it is obvious that Bill S-210 won't solve all problems. Witness Pierre Trudel responded to this objection:

. . . any law can be circumvented and, in my opinion, that is not an appropriate criterion. We cannot use the fact that a piece of legislation can be circumvented to say that it has no purpose. Otherwise, the entire Criminal Code should be abolished because, unfortunately, many of its provisions are circumvented or ignored in Canada on a daily basis.

In Australia, the Standing Committee on Social Policy and Legal Affairs published an important report in 2020 titled *Protecting the age of innocence*. In its report, the committee writes:

. . . the goal of age verification is not the unrealistic prevention of any access by any child to online pornography but rather to create a significant barrier to access and in particular to prevent inadvertent and casual access. . . .

The Committee acknowledges that age verification is not a silver bullet — some websites containing pornographic material may not be captured, and some determined young people may find ways to circumvent the system. However, when it comes to protecting children from the very real harms associated with exposure to online pornography, the Committee's strong view is that we should not let the perfect be the enemy of the good.

I fully support this conclusion. Thank you for your attention. If it is needed, I have paper copies of those speaking notes in French and English.

The Chair: Thank you very much.

I understand that Senator Dupuis wanted to remind us of something.

[*Translation*]

Senator Dupuis: I have no comments at this time. Thank you.

[*English*]

The Chair: Senators, shall we proceed to clause-by-clause consideration?

Les preuves [...] pointent dans une autre direction et suggèrent qu'en fait, la plupart des enfants ne savent pas comment contourner la plupart des obstacles et, même parmi ceux qui le savent, seule une faible proportion (6 %) s'en donne la peine.

En tout cas, il est évident que le projet de loi S-210 ne règlera pas tous les problèmes. Dans son témoignage, Pierre Trudel a répondu ainsi à cette objection :

[...] toutes les lois peuvent être contournées et à mon avis, ce n'est pas un critère approprié. On ne peut pas invoquer le fait qu'une loi peut être contournée pour dire qu'elle n'a pas sa raison d'être. Sinon, il faudrait abolir le Code criminel dans son entièreté, car malheureusement, beaucoup de dispositions du Code criminel sont contournées ou ignorées au Canada, et ce, tous les jours.

En Australie, le comité permanent de la politique sociale et des affaires juridiques a publié en 2020 un important rapport intitulé *Protecting the age of innocence*. Dans son rapport, le comité écrit ceci :

[...] l'objectif de la vérification de l'âge n'est pas d'empêcher de manière irréaliste tout accès des enfants à la pornographie en ligne, mais plutôt de créer un obstacle considérable à l'accès et, en particulier, d'empêcher l'accès fortuit et accidentel [...]

Le comité reconnaît que la vérification de l'âge n'est pas une solution miracle — certains sites Web contenant du matériel pornographique pourraient y échapper, et certains jeunes tenaces pourraient trouver des moyens de contourner le système. Toutefois, lorsqu'il s'agit de protéger les enfants contre les dangers bien réels associés à l'exposition à la pornographie en ligne, le comité est fermement convaincu qu'il ne faut pas laisser la perfection être l'ennemie du bien.

J'appuie sans réserve cette conclusion. Je vous remercie de votre attention. Si vous en avez besoin, j'ai des copies papier de mes notes d'allocation en français et en anglais.

La présidente : Merci beaucoup.

Je crois comprendre que la sénatrice Dupuis souhaite nous rappeler quelque chose.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Je n'ai pas de commentaire à faire à ce moment-ci. Merci.

[*Traduction*]

La présidente : Chers collègues, vous plaît-il de procéder à l'étude article par article?

It is agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-210, An Act to restrict young persons' online access to sexually explicit material?

Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the preamble stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which carries the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 3 carry?

Senator Dalphond: Senator Miville-Dechêne, sexually explicit material means sexually explicit material as defined for the purpose of section 171.1(1) of the Criminal Code. Does that include child pornography?

Senator Miville-Dechêne: No. Do you want me —

Senator Dalphond: No. So this bill does not prevent the distribution of child pornography?

Senator Miville-Dechêne: Another section of the Criminal Code does. Do you want me to read —

Senator Dalphond: Yes, but your bill doesn't refer to it.

Senator Miville-Dechêne: No.

Senator Dalphond: Can you define sexually explicit material as excluding that?

Senator Miville-Dechêne: I don't think it excludes it. It's a double definition.

[*Translation*]

If you look at the definition of sexually explicit material in the Criminal Code, it doesn't specify whether it's an adult or a child, because another criminal offence covers the distribution of child pornography.

Would you like me to read you what constitutes sexually explicit material?

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi S-210, Loi limitant l'accès en ligne des jeunes au matériel sexuellement explicite?

L'étude du titre est-elle reportée?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'étude du préambule est-elle reportée?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé, est-elle reportée?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 2 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 3 est-il adopté?

Le sénateur Dalphond : Sénatrice Miville-Dechêne, l'expression « matériel sexuellement explicite » s'entend au sens qui lui est donné pour l'application du paragraphe 171.1(1) du Code criminel. Est-ce que cela inclut la pornographie juvénile?

La sénatrice Miville-Dechêne : Non. Voulez-vous que je...

Le sénateur Dalphond : Non. Le projet de loi n'empêchera donc pas la distribution de la pornographie juvénile?

La sénatrice Miville-Dechêne : C'est visé par un autre article du Code criminel. Voulez-vous que je lise...

Le sénateur Dalphond : Oui, mais votre projet de loi n'y fait pas référence.

La sénatrice Miville-Dechêne : Non.

Le sénateur Dalphond : Peut-on définir le matériel sexuellement explicite en excluant cette notion?

La sénatrice Miville-Dechêne : Je ne pense pas que cela l'exclue. C'est une double définition.

[*Français*]

Quand vous regardez la définition du matériel sexuellement explicite figurant dans le Code criminel, la question que ce soit un adulte ou un enfant n'en fait pas partie, parce qu'il y a une autre infraction criminelle qui couvre la distribution de pédopornographie.

Voulez-vous que je vous lise ce qui représente du matériel sexuellement explicite?

Senator Dalphond: Section 171.1(5) defines it as the following material that is not child pornography.

[English]

That is not child pornography in English.

[Translation]

The definition we have before us will cover everything except child pornography.

I'm asking the question for consideration. It's not my bill, but if we're going to pass it today, we need to be aware of what we're doing.

Senator Boisvenu: As Senator Miville-Dechêne pointed out, the Criminal Code already has a chapter on child pornography. Does not having it in the current bill have any impact on the Criminal Code?

Senator Dalphond: No. We're talking about providing access to certain types of material, and child pornography is not included. So when we're talking about making requests for orders from the Federal Court, child pornography would be excluded. The judge won't be able to make that order because the definition doesn't include child pornography.

I'm just putting the question out there. This is not my bill. As I said, I have reservations about this bill.

Senator Boisvenu: In your opinion, would amending the bill to include child pornography be the answer?

Senator Dalphond: It would certainly be better than not having it.

Senator Miville-Dechêne: I feel like this bill covers legal pornography. This is about preventing children from gaining access to this material, and the Criminal Code has several other provisions that make child pornography, or the sexual exploitation of minors in general, illegal. There have been scandals recently over these sites posting images that minors were able to see with no consent being sought.

However, that is covered by other sections. I don't believe you can say that they're going to evade it. The purpose of this law is to prevent children from being exposed to legal pornography. Other sections cover the sexual exploitation of children and child pornography.

Le sénateur Dalphond : Le paragraphe 171.1(5) le définit comme étant le matériel suivant, à l'exclusion de la pornographie juvénile.

[Traduction]

Il n'y est pas question de la pornographie juvénile.

[Français]

La définition que nous avons devant nous couvrira tout, sauf la pornographie juvénile.

Je pose la question à titre de réflexion. Ce n'est pas mon projet de loi, mais si nous devons l'adopter aujourd'hui, nous devons être conscients de ce que nous faisons.

Le sénateur Boisvenu : Comme l'a indiqué la sénatrice Miville-Dechêne, il y a déjà un chapitre au Code criminel sur la pornographie juvénile. Est-ce que le fait de ne pas l'avoir dans le projet de loi actuel a une incidence sur le Code criminel?

Le sénateur Dalphond : Non. La loi actuelle ne vise qu'à rendre accessibles certains types de matériels, et la pornographie juvénile n'est pas visée par cette loi-là. L'interdiction, la demande à la Cour fédérale pourrait s'appliquer à tout le matériel pornographique, à l'exception de la pornographie juvénile. Le juge ne peut pas le leur accorder, parce que la définition ne comprend pas la pornographie juvénile.

Je pose la question pour qu'on y réfléchisse. Ce n'est pas mon projet de loi. Je l'ai dit, j'ai des réticences vis-à-vis de ce projet de loi.

Le sénateur Boisvenu : Selon vous, est-ce que la solution serait d'amender le projet de loi en y intégrant la pornographie juvénile?

Le sénateur Dalphond : Ce serait sans doute mieux que de ne pas l'avoir.

La sénatrice Miville-Dechêne : Il me semble que ce projet de loi couvre la pornographie légale. L'idée est d'empêcher les enfants d'avoir accès à ce matériel, et plusieurs autres dispositions du Code criminel font que la pédopornographie, ou l'exploitation sexuelle des jeunes en général, est illégale. Il y a eu des scandales récemment sur le fait qu'à l'intérieur de ces sites, il y avait des images auxquelles des mineurs avaient accès et où l'on ne demandait pas de consentement.

Toutefois, ce sont des articles différents qui s'appliquent. Je ne crois pas qu'on puisse dire qu'ils vont y échapper. Le but de cette loi est d'empêcher les enfants d'être exposés à de la pornographie légale. D'autres articles couvrent l'exploitation sexuelle des enfants et la pédopornographie.

[English]

Senator Cotter: In response to Senator Dalphond, if I understood his inquiry, the worry is about leaving out child pornography from this bill and, therefore, it not really being captured under the umbrella. I'm not an expert in this area, but I note in section 163.1 of the Criminal Code, accessing child pornography is itself an offence. While it might not be addressed in explicit language in this bill, people would still be criminally accountable; so my sense is that the bases are covered here, at least off the top of my head.

[Translation]

Senator Dupuis: I had kind of the same question. The question came up when we were considering this bill in the spring and last winter. We were wondering about the content of the bill in relation to what's in the Criminal Code and whether it was an effective way to control access to sexually explicit material.

May I ask Senator Miville-Dechêne exactly what she's aiming for with her definition of "obscene matter" in Bill S-210?

Senator Miville-Dechêne: It doesn't use "obscene matter;" it's "sexually explicit material."

Senator Dupuis: I see a reference here to "obscene matter," so I guess that's a mistake in the document we received. So, "sexually explicit," yes.

Senator Miville-Dechêne: What's your question?

Senator Dupuis: What does this bill aim to accomplish?

Senator Miville-Dechêne: Sexually explicit material is defined in section 171.1(5) of the Criminal Code. We're talking about:

- (a) a photographic, film, video or other visual representation
 - (i) that shows a person who is engaged in or is depicted as engaged in explicit sexual activity, or
 - (ii) the dominant characteristic of which is the depiction, for a sexual purpose, of the person's genital organs or anal region or, if the person is female, her breasts;

What's important to note here is that we're talking about "explicit depiction." Some rulings on this issue have made it clear that they weren't talking about naked bodies from a distance, but specifically sexual acts that were visible up close, and which were therefore explicit. I think that's important. That

[Traduction]

Le sénateur Cotter : Pour répondre au sénateur Dalphond, si j'ai bien compris son questionnement, ce qui est inquiétant, c'est le fait que la pornographie juvénile soit exclue du projet de loi et, par conséquent, qu'elle ne soit pas vraiment prise en compte dans le cadre général. Je ne suis pas un expert dans ce domaine, mais je constate qu'à l'article 163.1 du Code criminel, l'accès à la pornographie juvénile constitue en soi une infraction. Même si le projet de loi n'en parle pas explicitement, les gens seraient tout de même tenus criminellement responsables; j'ai donc l'impression que rien n'est négligé ici, du moins à mon sens.

[Français]

La sénatrice Dupuis : J'avais un peu la même question. C'est une question que l'on s'est posée au moment où l'on a examiné ce projet de loi au printemps et à l'hiver dernier. On s'interrogeait sur le contenu du projet de loi par rapport à ce qui se trouve dans le Code criminel et on se demandait si c'était une façon efficace de combattre l'accès à du matériel sexuellement explicite.

Est-ce que je peux demander à la sénatrice Miville-Dechêne de nous dire ce qu'elle vise exactement par la définition qu'elle donne de « matériel obscène » dans le projet de loi S-210?

La sénatrice Miville-Dechêne : Il n'y a pas de « matériel obscène », c'est « matériel sexuellement explicite ».

La sénatrice Dupuis : On fait référence ici à du « matériel obscène », donc j'imagine que c'est une erreur dans le document qui nous a été distribué. Donc, « sexuellement explicite », oui.

La sénatrice Miville-Dechêne : Quelle est votre question?

La sénatrice Dupuis : Qu'est-ce qu'on vise dans ce projet de loi?

La sénatrice Miville-Dechêne : Le matériel sexuellement explicite est défini dans le Code criminel au paragraphe 171.1(5). Il est question ici de :

- a) toute représentation photographique, filmée, vidéo [...]
 - (i) soit où figure une personne se livrant ou présentée comme se livrant à une activité sexuelle explicite,
 - (ii) soit dont la caractéristique dominante est la représentation, dans un but sexuel, des seins, des organes génitaux ou de la région anale d'une personne;

Je crois que ce qu'il est important de noter, c'est qu'on parle de « représentation explicite ». Il y a eu des jugements sur cette question qui ont bien précisé qu'on ne parlait pas ici de corps nu pris de loin, mais bien spécifiquement d'actes sexuels visibles de près, et qui étaient donc explicites. Je crois que c'est

definition exists and it's been refined by court rulings; talking about sexually explicit material is far from trivial.

Senator Dupuis: I referred back to my notes after the testimony we heard on the following definition:

(a) a photographic, film, video or other visual representation, whether or not it was made by electronic or mechanical means,

Does that exclude platforms like social media from this section? When it refers to section 171.1(5), it provides the definition of what we mean when we're talking about this kind of material. To your recollection or based on your research, does that exclude platforms or not? There is an access problem, and that's not covered in section 171.1(5).

Senator Miville-Dechêne: I remember we had a discussion about the scope of the bill.

Senator Dupuis: Yes.

Senator Miville-Dechêne: What I said about it at the time was that we were specifically targeting pornographic platforms, and we said that in the preamble, although we know that the preamble is one way, but not the only way, to indicate the scope of the bill. That's why it says:

a significant proportion of the sexually explicit material accessed online is made available on the Internet for commercial purposes — in particular through pornographic websites

That's the second paragraph of the preamble.

I found that the witness Colin McKay who came to speak to us narrowed the debate well by saying that, yes, it's true that as a search engine, Google can list the sites, but they felt it was the content providers who should have age-verification systems. Once the legislation takes effect, search engines like Google will enforce it. That could mean removing or placing sites that don't obey the law very low on the list of results. As for social media, quickly, you're right that it's a whole other issue. There are smaller amounts of sexually explicit material on various social media, and that's a very broad scope of intervention. My bill doesn't set out to target the entire Internet. It's a first step, because young people are watching porn more frequently on porn sites devoted to pornography.

Senator Dupuis: We'd seen that there were something like 15 million sites accessible through Google. We'd done a search with the Google witness.

important. Cette définition existe et elle a été raffinée par les jugements des cours; cela n'a rien de banal que de parler de matériel sexuellement explicite.

La sénatrice Dupuis : Je suis retournée dans mes notes à la suite des témoignages que nous avons entendus sur la définition suivante :

a) toute représentation photographique, filmée, vidéo ou autre, réalisée ou non par des moyens mécaniques ou électroniques;

Est-ce que cela laisse des plateformes comme des médias sociaux à l'écart de cet article? Quand on renvoie au paragraphe 171.1(5), on donne la définition de ce qu'on entend quand on parle de ce genre de matériel. Est-ce que, dans votre souvenir ou dans vos recherches, cela exclut ou non les plateformes? Il y a un problème d'accès, et ce n'est pas couvert par le paragraphe 171.1(5).

La sénatrice Miville-Dechêne : Je me rappelle que nous avons eu une discussion sur la portée du projet de loi.

La sénatrice Dupuis : Oui.

La sénatrice Miville-Dechêne : Ce que je vous en avais dit à l'époque, c'était qu'on ciblait précisément les plateformes pornographiques et on l'avait indiqué dans le préambule, bien que l'on sache que le préambule soit une façon, mais pas la seule, d'indiquer la portée du projet de loi. C'est pour cela qu'on dit :

qu'une proportion importante du matériel sexuellement explicite est rendue accessible sur Internet à des fins commerciales — en particulier par le biais de sites pornographiques [...]

C'est le deuxième paragraphe du préambule.

Je trouve que le témoin Colin McKay, qui est venu nous parler, a bien circonscrit le débat en disant que oui, c'est vrai, comme moteur de recherche, Google peut référencer les sites, mais eux jugeaient que c'étaient les fournisseurs de contenu qui devraient avoir des systèmes de vérification d'âge. Une fois la loi en place, des moteurs de recherche comme Google vont l'appliquer. Cela pourrait vouloir dire déréférencer ou mettre très bas dans la liste des sites qui ne respectent pas la loi. Quant aux médias sociaux, rapidement, vous avez raison de dire que c'est un autre enjeu. Le matériel sexuellement explicite existe en plus petits segments dans les différents médias sociaux et c'est un très grand champ d'intervention. Mon projet de loi ne prétend pas cibler l'ensemble de l'Internet. C'est un premier pas, parce que les jeunes regardent plus fréquemment de la porno sur les sites pornographiques consacrés à la pornographie.

La sénatrice Dupuis : On avait vu qu'il y avait quelque chose comme 15 millions de sites accessibles par Google. On avait fait la recherche avec le témoin de Google.

Senator Miville-Dechêne: There are millions of porn sites but we can find comfort in the fact that about 50 of them get most of the traffic. When we're legislating, we can think that those 50 sites are owned by a smaller group of individuals; it's still realistic to try to have an effect on what young people watch the most. On the other hand, there are millions of sites around the world.

Senator Dupuis: Thank you.

[English]

Senator Batters: Senator Miville-Dechêne, thank you very much. I appreciated your summary prior to starting today, where you specified and drew important facts to our attention, including the fact that the previous iteration of this bill passed through this committee. This bill is, as you say, an improved version, but this particular bill had 30 witnesses and only 5 opposed the bill.

Senator Miville-Dechêne: Thirty witnesses and briefs.

Senator Batters: Thirty witnesses and briefs together; okay, thank you very much for that clarification.

This is a private member's bill, after all. You have made a valiant attempt at a large subject matter. At the same time, when people are asking you things like whether this or that is included, you're not the Government of Canada after all. Isn't it the case that you're just trying to address a specific area — yes, an important area which has turned out to be quite large, but you're not attempting to address everything all together — and let the Government of Canada, hopefully, continue to look at areas to improve the Criminal Code on this important topic of child pornography and how we can address this very important subject matter?

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: Absolutely. Thank you for your question because, yes, this bill is very focused and that's by design, for when you draft a Senate bill, you don't want to be too broad. Let's not forget that the government itself promised to intervene in a bill after Bill C-18 that will deal with online harms. Consultations were held and reference was made to hate speech and harassment. The government plans to introduce a very ambitious bill to try to reduce online harm more generally, particularly to young girls.

La sénatrice Miville-Dechêne : Des sites pornographiques, il y en a des millions, mais ce qui nous rassure, c'est qu'il y en a environ 50 qui sont plus regardés. Quand on pense à légiférer, on peut penser que ces 50 sites sont possédés par moins de propriétaires; c'est quand même réaliste de chercher à toucher ce que les jeunes regardent le plus. Par contre, il y a des millions de sites à travers le monde.

La sénatrice Dupuis : Merci.

[Traduction]

La sénatrice Batters : Sénatrice Miville-Dechêne, je vous remercie infiniment. J'ai bien aimé le résumé que vous nous avez fait avant que nous nous attelions à la tâche aujourd'hui. Vous avez apporté des précisions et attiré notre attention sur des faits importants, notamment le fait que la mouture précédente du projet de loi a été adoptée par le comité. Le projet de loi dont nous sommes saisis est, comme vous le dites, une version améliorée, mais dans le cadre de cette étude précise, il y a eu 30 témoins, et seulement 5 étaient contre le projet de loi.

La sénatrice Miville-Dechêne : Il y a eu 30 témoins et mémoires.

La sénatrice Batters : C'était donc 30 témoins et mémoires, pris ensemble; d'accord, merci beaucoup pour cette précision.

Il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire, après tout. Vous avez fait un effort courageux pour traiter d'un vaste sujet. En même temps, lorsque les gens vous demandent si telle ou telle chose est incluse, vous n'êtes pas le gouvernement du Canada, après tout. N'est-il pas vrai que vous essayez simplement de traiter d'un aspect précis — certes, un aspect important qui s'est révélé assez vaste, mais vous n'essayez pas de tout viser — et vous laissez au gouvernement du Canada le soin de continuer, on l'espère, à chercher des moyens d'améliorer le Code criminel par rapport au problème important qu'est la pornographie juvénile et à trouver des façons de nous y attaquer?

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : Absolument. Je vous remercie de votre question parce que, en effet, ce projet de loi est très ciblé et c'est à dessein, parce que quand on rédige un projet de loi d'initiative sénatoriale, il ne faut pas embrasser trop large. N'oublions pas que le gouvernement lui-même a promis d'intervenir dans un projet de loi après le projet de loi C-18, qui portera sur les préjudices en ligne. Il y a eu des consultations et il a été question de discours haineux et de harcèlement. Le gouvernement prévoit de présenter un projet de loi fort ambitieux afin d'essayer de diminuer les préjudices en ligne plus généraux, notamment contre les jeunes filles.

So my bill is more modest, and the reason I've been pursuing this for two years is because I feel like pornography is a blind spot for the government among all of these online harm issues. So far, I haven't had any conversations that have led me to believe that this is a significant government concern. Of course, governments make choices. So I chose to pursue this.

I must say, it's true that this is a private member's bill. I have a small team, but they are very hard-working. Despite our limited resources, because we had time and because COVID happened, I was able to do a lot of research, and it's amazing how much we got done with Zoom and Teams meetings. I was able to talk to people around the world, in places like Germany, which is much further along, France and England. I was able to learn from the mistakes made over there and efforts to rectify them.

Of course, I'm not the government, and fortunately the regulations central to this legislation will come to be if this bill goes all the way through, taking into account all the new technologies that will emerge, as all of that continues to evolve. So, it's quite complex.

Senator Dalphond: As for the definition of “organization” —

[*English*]

I gather from the answers you are providing that the organizations as you perceive them — as is the goal of the bill — do not include Twitter or Instagram, for example. You said your target is the main producers of pornographic material like Pornhub.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: Yes. That's my target. That said, the word “organization” is broader than that, as defined in the Criminal Code. It's defined as any “body corporate, society, company, firm, partnership, trade union or municipality.” The fact remains that the bill exists. The question of where specifically to focus implementation efforts may be further defined in the regulations. For example, it could be determined that it's organizations that have platforms or content containing more than 30% pornography. That will indeed limit the number of organizations that are targeted first.

Once again, I felt it was inappropriate to go into so much detail in the bill, because it all changes. Also, countries that are working on these issues and have already passed legislation are refining the definitions to really reach their goal. In this case, I

Donc, mon projet de loi est plus modeste, et la raison pour laquelle je poursuis cette quête depuis deux ans, c'est parce que j'ai le sentiment que la pornographie est un angle mort du gouvernement dans toutes ces questions de préjudices en ligne. Je n'ai pas eu de conversations qui me permettent de croire jusqu'à maintenant que c'est une préoccupation importante du gouvernement. Bien sûr, les gouvernements font des choix. J'ai donc choisi de poursuivre.

Je dois vous dire qu'il est vrai que c'est un projet de loi privé. J'ai une petite équipe, mais elle est très vaillante. Malgré nos ressources limitées, parce que nous avons eu du temps et parce qu'il y a eu la COVID, j'ai pu faire beaucoup de recherche, et c'est étonnant tout ce que nous avons fait avec les réunions sur Zoom et Teams. J'ai pu parler avec des gens de partout dans le monde, comme en Allemagne, où on en est beaucoup plus loin, en France et en Angleterre. J'ai pu bénéficier des erreurs qui ont été faites là-bas et des corrections qui ont été apportées.

Bien sûr, je ne suis pas le gouvernement, et heureusement la réglementation qui est au cœur de cette loi se fera si le projet de loi se rend jusqu'au bout, en tenant compte de toutes les nouvelles technologies qui apparaîtront, parce que tout cela continue d'évoluer. Donc, c'est assez complexe.

Le sénateur Dalphond : Pour ce qui est de la définition du mot « organisation »...

[*Traduction*]

Je déduis de vos réponses que les organisations telles que vous les percevez — conformément à l'objectif du projet de loi — n'englobent pas Twitter ou Instagram, par exemple. Vous avez dit que vous ciblez les principaux producteurs de matériel pornographique comme Pornhub.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Effectivement. Voilà ma cible. Cela dit, le mot « organisation » est plus large que cela tel qu'il est défini dans le Code criminel. On le définit comme étant toute « [...] personne morale, société, compagnie, société de personnes, entreprise, syndicat professionnel ou municipalité ». Il reste que le projet de loi existe. La question de savoir plus précisément où doivent se porter les efforts pour la mise en œuvre pourra être davantage définie dans la réglementation. Par exemple, on pourra déterminer qu'il s'agit des organisations qui ont des plateformes ou des contenus qui présentent plus de 30 % de pornographie. De cette façon, effectivement, on va limiter le nombre d'organisations qui sont d'abord ciblées.

Encore une fois, je trouvais délicat d'aller autant dans les détails dans le projet de loi, parce que tout cela change. De plus, les pays qui sont en train de travailler sur ces dossiers et qui ont déjà adopté des lois raffinent les définitions pour arriver

preferred to stick with the word “organization,” which wasn’t the word used at first, and leave further specifics to the regulations.

Senator Dalphond: I understand that this could apply to Twitter. It’s up to the government to decide by regulation whether or not Twitter should be included.

Senator Miville-Dechêne: Exactly.

Senator Dalphond: I read the French Senate committee report released in late September. It states that the amendment to the Penal Code is totally ineffective and doesn’t apply in France, and that it’s a purely symbolic amendment. The reality is that practices have not changed.

The report goes on to state, especially on page 79, that in addition to sites not complying with the regulations — either because they are not based in France or, even when they are, they are able to circumvent the legislation — some users have virtual private networks, or VPNs. These networks, which are not at all covered by the regulations, are not subject to all this because they are technically outside France. The report states that young people generally have VPN accounts. It also states the following:

However, many Twitter and Instagram accounts display pornographic content or promote content available on other sites like Onlyfans. Warnings are sometimes but not always displayed, and users can override warnings with a single click.

What the group of French senators essentially found is that social networks are a major source of pornography among youth. You’re telling us that we’re not sure if social networks are subject to your legislation and that it’s not them you are targeting, and you’re saying that if the government wants to include them, they can do it by regulation.

Senator Miville-Dechêne: I’m not quite saying that, as I also told you that the government was working on a broader online harms bill, strongly basing it on the premise that platforms must be designed to protect children, and therefore design programs that put up barriers to detect if children have access to places they shouldn’t be allowed to go that are dangerous for them.

That’s where we are in terms of government-to-government discussions. The concept of “age-related design” comes from England, by the way. It’s meant to be preventive; it’s the idea that platforms themselves could take part in this. Pornographic platforms don’t have the same dynamics, since the content is

vraiment à leur but. Dans ce cas-ci, j’ai préféré laisser le mot « organisation », qui n’était pas comme cela au début, et laisser à la réglementation le soin de faire plus de précisions.

Le sénateur Dalphond : Je comprends que cela pourrait viser Twitter. C’est au gouvernement de décider par réglementation si cela inclut Twitter ou non.

La sénatrice Miville-Dechêne : Voilà.

Le sénateur Dalphond : Je lisais le rapport du comité sénatorial français qui a été rendu public à la fin de septembre. On y fait le constat que l’amendement au Code pénal est totalement inefficace et n’a pas d’application en France, et qu’il s’agit d’un amendement purement symbolique. La réalité est que la pratique n’a pas changé.

Puis, on peut lire dans le rapport, notamment à la page 79, qu’en plus des sites qui ne respectent pas la réglementation — soit parce qu’ils ne sont pas basés en France ou, même quand ils le sont, ils ont pu contourner la législation —, il y a aussi tous les utilisateurs qui utilisent les réseaux privés virtuels (RPV). Ces réseaux, qui ne sont pas du tout couverts par la réglementation, échappent à tout cela, parce qu’ils se trouvent techniquement à l’extérieur de la France. On dit que les jeunes en général possèdent des comptes RPV. On peut y lire aussi ce qui suit :

Or de nombreux comptes sur *Twitter* ou *Instagram* affichent des contenus pornographiques ou font la promotion de contenus disponibles sur d’autres sites, comme *Onlyfans*. Des avertissements sont parfois affichés mais tel n’est pas toujours le cas et un simple clic permet de passer outre l’avertissement.

Ce que le groupe de sénatrices et de sénateurs français a constaté, essentiellement, c’est que les réseaux sociaux sont une grande source de pornographie chez les jeunes. Ce que vous nous dites, c’est qu’on n’est pas certain que les réseaux sociaux sont visés par votre loi et que ce ne sont pas eux que l’on vise, et vous dites que si le gouvernement veut les inclure, il pourra le faire par réglementation.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je ne dis pas tout à fait cela, puisque je vous ai dit aussi que le gouvernement travaillait sur un projet de loi plus large sur les préjudices en ligne, où on travaille beaucoup avec cette idée que les plateformes elles-mêmes doivent respecter dans leur conception le fait de protéger les enfants, et donc de créer des barrières dans la conception des programmes, qui permettront de détecter si des enfants fréquentent des endroits qu’ils ne devraient pas fréquenter, des endroits dangereux pour eux.

C’est là où nous en sommes dans les discussions entre gouvernements. Cela vient de l’Angleterre, d’ailleurs, cette idée de « conception selon l’âge ». Cela se veut préventif; c’est l’idée que les plateformes elles-mêmes pourraient participer à cela. Quand on est face aux plateformes pornographiques, ce n’est pas

100% pornographic, and to have never intended, discussed or considered the possibility of establishing or imposing age verification. Given that young people watch a lot of content on such platforms, I think it's a good start. That doesn't mean we can't go further. Once again, I'm well aware that this is a private member's bill that must have targeted objectives, and I'm working alongside a government that's trying to produce a bill to address online harms.

Senator Dalphond: That answers my question.

[English]

The Chair: Shall clause 2 carry, senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 5 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 6 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 7 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 8 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 9 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 10 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 11 carry?

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: Would you like me to read it?

[English]

The Chair: Senators, does everybody have a copy of the amendment? We have extra copies here. Does anybody need one?

la même dynamique, puisque ce sont des contenus complètement pornographiques et qu'il n'y a eu aucune intention, discussion ou possibilité d'établir ou d'imposer la vérification de l'âge. Étant donné que les jeunes regardent beaucoup ce genre de plateformes, je crois que c'est un début. Cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas aller plus loin. Encore une fois, je suis bien consciente que c'est un projet de loi privé, qui doit avoir des objectifs ciblés, et je travaille en parallèle avec un gouvernement qui essaie de créer un projet de loi sur les préjudices en ligne.

Le sénateur Dalphond : Cela répond à ma question.

[Traduction]

La présidente : L'article 2 est-il adopté, chers collègues?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 3 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 4 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 5 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 6 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 7 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 8 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 9 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 10 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 11 est-il adopté?

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : Voulez-vous que je le lise?

[Traduction]

La présidente : Chers collègues, est-ce que tout le monde a une copie de l'amendement? Nous avons des copies supplémentaires ici. Est-ce que quelqu'un en a besoin d'une?

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: I move that Bill S-210 be amended in clause 11, on page 6,

(a) by replacing line 11 with the following:

“**11(1)** The Governor in Council may make regulations for”;

(b) by adding the following after line 14:

“**(2)** Before prescribing an age-verification method under subsection (1), the Governor in Council must consider whether the method

(a) is reliable;

(b) maintains user privacy and protects user personal information;

(c) collects and uses personal information solely for age-verification purposes, except to the extent required by law;

(d) destroys any personal information collected for age-verification purposes once the verification is completed; and

(e) generally complies with best practices in the fields of age verification and privacy protection.”

I will take a few moments to explain the amendment. It refers directly to two testimonies we heard during the hearings, particularly that of Keith Jansa, executive director of the CIO Strategy Council. He’s a tech expert. In his testimony, he had told us it was very important that the words “effective, trustworthy and privacy preserving age verification method” be included in the bill. So we built on that. I should also say that the Canadian Bar Association called for privacy protections to be strengthened in the bill as well, if possible, but didn’t make a specific recommendation. So that explains a very simple amendment to the bill, in the end.

Senator Dupuis: Do I understand correctly that of the three reference points, effectiveness, reliability and privacy, the first one was dropped? This doesn’t include the word “effective.” Unless I’m not reading it right...

Senator Miville-Dechêne: It’s used elsewhere. Effective age verification is described in another section of my bill, which I don’t know off by heart. That’s too bad.

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : Je propose que le projet de loi S-210 soit modifié à l’article 11, à la page 6 :

a) par substitution, à la ligne 11, de ce qui suit :

« **11 (1)** Le gouverneur en conseil peut, par règlement, »;

b) par adjonction, après la ligne 14, de ce qui suit :

«**(2)** Avant de prévoir un mécanisme de vérification de l’âge en vertu du paragraphe (1), le gouverneur en conseil examine si le mécanisme :

a) est fiable;

b) assure le respect de la vie privée des utilisateurs et protège leurs renseignements personnels;

c) recueille et utilise des renseignements personnels à des fins de vérification de l’âge seulement, à moins que la loi ne prévoit d’autres fins;

d) détruit tout renseignement personnel recueilli à des fins de vérification de l’âge, une fois la vérification terminée;

e) respecte généralement les pratiques exemplaires dans les domaines de la vérification de l’âge et de la protection de la vie privée. ».

Je vais prendre quelques secondes pour expliquer l’amendement. Il renvoie directement à deux témoignages que nous avons entendus pendant les audiences, particulièrement celui de Keith Jansa, directeur général du Conseil stratégique des DPI. Il est un expert dans le domaine des technologies. Dans son témoignage, il nous avait dit qu’il était très important d’inscrire dans le projet de loi les mots « mécanisme de vérification de l’âge efficace, fiable et protégeant la vie privée ». Nous nous sommes donc inspirés de cela. Je dois dire aussi que le Barreau canadien a aussi réclamé que les protections de la vie privée soient, si possible, renforcées dans le projet de loi sans donner de recommandation précise. C’est donc ce qui explique cette modification assez simple, finalement, au projet de loi.

La sénatrice Dupuis : Est-ce que je comprends bien que, parmi les trois référents, soit l’efficacité, la fiabilité et le respect de la vie privée, le premier est tombé? On ne retrouve pas le mot « efficace », ici. À moins que je ne lise pas bien...

La sénatrice Miville-Dechêne : Elle est ailleurs. La vérification de l’âge efficace est décrite dans un autre article de mon projet de loi, que je ne connais pas par cœur. C’est dommage.

It's in the "Defence — age verification" section, I believe. I believe it's also in the preamble. The fifth paragraph in the preamble reads as follows, and I quote:

Whereas online age verification technology is increasingly sophisticated and can now effectively ascertain the age of users without breaching their privacy rights;

Senator Dupuis: That's an interesting statement, but arguably it's preemptive and it doesn't necessarily lead to a tangible result. For it to mean anything, it would have to be incorporated into the required aspects of verification.

Senator Miville-Dechêne: Yes, but I would tell you that the word "effective" was considered; the word "effective" can mean many things to many people. What we've done here to talk about effectiveness is list more criteria.

It says in the amendment to section 11(2)(e), and I quote:

(e) generally complies with best practices in the fields of age verification and privacy protection.

Also, the amendment to section 11(2)(c) reads, and I quote:

(c) collects and uses personal information solely for age-verification purposes, except to the extent required by law;

Finally, section 11(2)(d) reads as follows, and I quote:

(d) destroys any personal information

So, I feel that effectiveness is defined through the various aspects of that definition.

Senator Dupuis: In that sense, is it fair to say that the word "reliable" isn't any more precise than the word "effective." That's why I want to know why one is used rather than the other. Why not use both?

It's only a question. I'm raising it in reference to a witness who suggested that for this to stand, you had to meet all three criteria; I see the second one in section 11(2)(a) and the third one in section 11(2)(d), but I couldn't find the effectiveness criterion. That answers my question.

[English]

The Chair: Are there any more questions?

Donc, cela fait partie de la section intitulée Défense — vérification de l'âge, je crois. Je crois que cela se trouve aussi dans le préambule. Au cinquième paragraphe du préambule, on peut lire ceci, et je cite :

que la technologie de vérification de l'âge en ligne est de plus en plus sophistiquée et peut maintenant vérifier efficacement l'âge des utilisateurs sans violer leurs droits à la vie privée;

La sénatrice Dupuis : C'est une affirmation intéressante, mais on peut dire que c'est une affirmation de préambule et que cela ne mène pas nécessairement à un résultat concret. Pour que cela veuille dire quelque chose, il faudrait que ce soit incorporé dans les vérifications à faire.

La sénatrice Miville-Dechêne : Oui, mais je vous dirais que le mot « efficace » a été pris en compte; le mot « efficace » peut vouloir dire plusieurs choses pour plusieurs personnes. Ce qui a été fait ici pour parler d'efficacité, c'est d'énumérer d'ailleurs plus de critères.

On peut lire ce qui suit dans l'amendement à l'alinéa 11(2)e), et je cite :

e) respecte généralement les pratiques exemplaires dans les domaines de la vérification de l'âge et de la protection de la vie privée. ».

Aussi, on peut lire ceci dans l'amendement à l'alinéa 11(2)c), et je cite :

c) recueille et utilise des renseignements personnels à des fins de vérification de l'âge seulement, à moins que la loi ne prévoie d'autres fins;

Enfin, à l'alinéa 11(2)d), on peut lire ce qui suit, et je cite :

d) détruit tout renseignement [...]

Donc, je crois que, pour ce qui est de l'efficacité, elle est définie par l'intermédiaire des différents points de cette définition.

La sénatrice Dupuis : En ce sens, est-ce qu'on peut dire que le mot « fiable » n'est pas plus précis que le mot « efficace »? C'est pour cela que je cherche à connaître la raison pour laquelle on utilise l'un plutôt que l'autre. Pourquoi pas les deux?

C'est seulement une question. Je soulève la question pour faire référence à un témoin qui suggérait que, pour que cela se tienne, on devait avoir les trois critères; je retrouve le deuxième dans l'alinéa 11(2)a) et le troisième, dans l'alinéa 11(2)d), mais je ne retrouvais pas le critère de l'efficacité. Cela répond à ma question.

[Traduction]

La présidente : Y a-t-il d'autres questions?

Senator Batters: Wouldn't you say "reliable" and "effective" are very similar words that encompass effectiveness?

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: I would say to you that, given how long that definition is, I feel you can certainly extrapolate that it secures some effectiveness if those criteria are met, but that's probably a matter of interpretation.

[*English*]

The Chair: Senators, is it your pleasure to adopt the motion in amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Honourable senators, shall clause 11, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 12 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the preamble carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the bill, as amended, carry?

[*Translation*]

Senator Dalphond: On that, I will abstain. I consider that this bill has a worthwhile purpose, but it's marred by major flaws. I feel that we're sending a message to the government; if the purpose of adopting the bill is to ask the government to do something, I agree with that objective. If the purpose is to draft legislation that is flawed criminal law, I disagree.

Therefore, I will abstain with respect to passage of the bill.

Senator Dupuis: I abstain.

La sénatrice Batters : Diriez-vous que « fiable » et « efficace » sont des termes très semblables qui englobent la notion d'efficacité?

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Je vous dirais que, étant donné la longueur de cette définition, je crois qu'on peut certainement extrapoler en disant qu'il y a une certaine efficacité, si l'on suit ces critères, mais c'est probablement une question d'interprétation.

[*Traduction*]

La présidente : Chers collègues, vous plaît-il d'adopter la motion d'amendement?

Des voix : D'accord.

La présidente : Chers collègues, l'article 11 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 12 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Le préambule est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Le projet de loi modifié est-il adopté?

[*Français*]

Le sénateur Dalphond : À cet égard, je vais m'abstenir. Je considère que ce projet de loi poursuit une finalité intéressante, mais qu'il souffre de lacunes importantes. Je considère qu'on envoie un message au gouvernement; si le but de l'adoption du projet de loi est de demander au gouvernement de faire quelque chose, je suis d'accord avec cet objectif. Si le but est de rédiger une loi qui est du droit criminel imparfait, je ne suis pas d'accord.

Je vais donc m'abstenir en ce qui a trait à l'adoption du projet de loi.

La sénatrice Dupuis : Je m'abstiens.

[English]

The Chair: Are there any other comments or questions? Shall the bill, with abstentions, carry ?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Senators, is it agreed that the Law Clerk and Parliamentary Counsel be authorized to make necessary technical, grammatical or other required non-substantive changes as a result of the amendments adopted by the committee, including updating cross-references and renumbering of provisions?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Does the committee wish to consider appending observations to the report?

Senator Clement: I have one. It's brief. I paid particular attention to this bill and to all of the witnesses, and I heard again in Senator Miville-Dechêne's summary today — helpfully provided — that there needs to also be an emphasis on education.

I was struck particularly by the testimony of Lara Karaian, professor at the Institute of Criminology and Criminal Justice at Carleton University, when she spoke about young people — kids — getting access whether because they are super smart — as you talked about, Senator Miville-Dechêne — or super technical or by accident when they come across images that are scary or harmful because they're unknown to them. It's important that we also look at efforts into porn literacy, sex education and alternative ways of helping, such as more counselling services.

I was also struck when two of our expert witnesses, who also spoke as parents — two fathers — about how they worry about their children, how they have to speak to their children and how they make efforts to do that so as to protect them. It struck me that these two fathers with means and education were struggling with that and were quite candid about needing to do that, and I worry about more vulnerable parents who don't necessarily have access to those kinds of skills and strategies.

So this observation is really just to confirm, repeat and highlight that education is important and we need to continue to pour resources into it. I want to read it out loud:

The committee recognizes that pornography is a reality of today's world, and it has been said repeatedly during witness testimony that there are no perfect systems to

[Traduction]

La présidente : Y a-t-il d'autres observations ou questions? Le projet de loi, avec abstentions, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Chers collègues, est-il convenu que le légiste et conseiller parlementaire soit autorisé à apporter les modifications techniques, grammaticales ou toute autre modification secondaire aux amendements adoptés par le comité, y compris la mise à jour des renvois et la renumérotation des dispositions?

Des voix : D'accord.

La présidente : Les membres du comité souhaitent-ils que le rapport soit accompagné d'observations?

La sénatrice Clement : J'ai une observation. Elle sera brève. J'ai prêté une attention particulière à ce projet de loi et à tous les témoins, et j'ai entendu à nouveau dans le résumé de la sénatrice Miville-Dechêne aujourd'hui — qui a été généreusement fourni — qu'il faut également mettre l'accent sur l'éducation.

J'ai été particulièrement étonnée par le témoignage de Lara Karaian, professeure à l'Institut de criminologie et de justice pénale de l'Université Carleton, lorsqu'elle a parlé des jeunes — des enfants — qui ont accès à de la pornographie, soit parce qu'ils sont très intelligents — comme vous l'avez dit, sénatrice Miville-Dechêne — ou très technologiques, soit par accident, lorsqu'ils tombent sur des images effrayantes ou nuisibles parce qu'elles leur sont inconnues. Il est important que nous examinions également les efforts déployés en matière de sensibilisation à la pornographie, d'éducation sexuelle et de solutions de rechange pour offrir de l'aide, notamment plus de services de counselling.

J'ai également été étonnée lorsque deux de nos témoins experts, qui ont également parlé en tant que parents — deux pères —, ont dit qu'ils s'inquiétaient pour leurs enfants, qu'ils devaient parler à leurs enfants et qu'ils faisaient des efforts pour le faire afin de les protéger. J'ai été frappée par le fait que ces deux pères, qui ont des moyens et une éducation, avaient du mal à saisir cela et parlaient avec franchise de la nécessité de le faire, et je m'inquiète pour les parents qui n'ont pas forcément accès à ce genre de compétences et de stratégies.

Cette observation vise seulement à confirmer, à répéter et à souligner que l'éducation est importante et que nous devons continuer à y consacrer des ressources. Je veux la lire à voix haute :

Le comité reconnaît que la pornographie est une réalité du monde d'aujourd'hui, et il a été dit à maintes reprises au cours des témoignages qu'il n'existe pas de système parfait

protect young people from being exposed to pornography. Young people are naturally curious and constantly learning. Exploring one's sexuality, having questions and experimenting are all part of becoming an adult. This committee recognizes that sexual health education is one of the best safeguards against harm. Parents and educators need resources to ensure that we are emphasizing awareness, consent and body autonomy to young people. Bill S-210 is a laudable effort, and any legislation needs to be complemented with robust sexual health education and better pornography literacy programs. Encouraging open dialogue, access to accurate and unbiased information and ensuring judgment-free spaces are essential to healthy sexual exploration and healthy sexuality in general.

That is my observation, colleagues.

Senator Batters: Thank you, Senator Clement. Perhaps I missed it with the Senate sitting today, but was this observation sent out beforehand?

Senator Clement: No, it was not, and I apologize for that. I am told that I can only talk about being a baby senator for about a year. I'm running out of runway on that excuse. Also, the seven months threw me for a loop, so I do apologize for that. I'm at the mercy of the committee on that one.

Senator Batters: The point I was going to raise is that, typically, observations are for when we want our committee to point out something particular to, usually, a government or something like that. In the brief chance we have right here and now to look at this, it seems like much of what is dealt with in here is pointing out the subject of provincial governments or parents and that sort of thing. So I'm just wondering if it may be the proper subject of an observation. Perhaps if it's something you can elaborate on and provide your reasoning, it might be better to provide it in a short speech to the Senate on this particular bill.

Senator Clement: I understand your point and it does seem to be a regular struggle here, the jurisdictional issue. As a former municipal person, I struggle with that as well in terms of the three levels of government.

I did run this observation by Senator Miville-Dechêne and made a few changes. I would like it to remain as an observation, but I take your point, Senator Batters. Education is always provincial, except that it is a message to the federal government that resources are resources, and any way that the federal

pour protéger les jeunes contre l'exposition à la pornographie. Les jeunes sont naturellement curieux et apprennent constamment. Explorer sa sexualité, se poser des questions et faire des expériences font partie de la vie d'un adulte. Ce comité reconnaît que l'éducation en matière de santé sexuelle est l'une des meilleures protections contre les préjugés. Les parents et les éducateurs ont besoin de ressources pour s'assurer que nous mettons l'accent sur la sensibilisation, le consentement et l'autonomie corporelle des jeunes. Le projet de loi S-210 est un effort louable, et toute mesure législative doit être accompagnée d'une éducation rigoureuse en matière de santé sexuelle et de meilleurs programmes de sensibilisation à la pornographie. Encourager le dialogue ouvert, l'accès à des renseignements exacts et impartiaux et garantir des espaces exempts de jugement sont essentiels à une exploration sexuelle saine et à une sexualité saine en général.

C'est mon observation, chers collègues.

La sénatrice Batters : Merci, sénatrice Clement. Je ne l'ai peut-être pas entendue à la séance du Sénat aujourd'hui, mais cette observation a-t-elle été envoyée au préalable?

La sénatrice Clement : Non, elle ne l'a pas été, et je m'en excuse. On me dit que je peux seulement évoquer l'excuse que je suis une nouvelle sénatrice pendant environ un an. Je commence à ne plus avoir de marge de manœuvre pour utiliser cette excuse. De plus, les sept mois m'ont déconcertée, alors je m'en excuse. Je suis à la merci du comité à cet égard.

La sénatrice Batters : Le point que j'allais soulever est que, typiquement, les observations sont faites lorsque nous voulons que notre comité signale quelque chose de particulier, habituellement à un gouvernement ou à une entité semblable. Dans le peu de temps dont nous disposons ici pour examiner cette question, il semble qu'une grande partie de ce qui est traité ici concerne les gouvernements provinciaux et les parents, entre autres. Je me demande donc si cela ne pourrait pas faire l'objet d'une observation. S'il s'agit d'un sujet sur lequel vous pouvez fournir plus de détails et votre raisonnement, il serait peut-être préférable de le faire dans un bref discours au Sénat sur ce projet de loi particulier.

La sénatrice Clement : Je comprends votre point de vue et il semble qu'il s'agisse d'un problème récurrent ici, soit la question de la compétence. En tant qu'ancien fonctionnaire municipal, je suis également confrontée à cette question des trois ordres de gouvernement.

J'ai fait part de cette observation à la sénatrice Miville-Dechêne et j'y ai apporté quelques modifications. Je voudrais qu'elle reste une observation, mais je comprends votre point de vue, sénatrice Batters. L'éducation relève toujours des provinces, sauf qu'il s'agit d'un message à l'intention du gouvernement

government can help in this area, especially as they're considering an online harms legislation coming down the road, I understand your point but I would like it to remain as an observation.

Senator Batters: I'm just pointing out that there is no part of this that says this committee notes to the provincial governments or that sort of thing. Usually that's the kind of language that is used.

Senator Clement: Can I add that language?

The Chair: Would that be acceptable to you?

Senator Batters: Without seeing the language, yes, we would have to see.

Senator Clement: I'm in the hands of the clerk and the chair.

The Chair: Perhaps the steering committee can fix that if you allow it. Is that acceptable, senator?

Senator Batters: It could be. Again, on these types of things, as many know, I'm not a fan of lengthy observations. I usually think that a better way of proceeding is to make those points in a speech to the Senate, but sure.

[Translation]

Senator Dupuis: May I ask Senator Clement a question?

Senator Clement: Yes.

Senator Dupuis: Would you be willing to add something or replace part of the first sentence? We're considering a bill that has the ambition and objective to protect young people from accessing pornography or sexually explicit material online. If I understood what Senator Miville-Dechéne said correctly, we've learned that the government is considering a potential bill that would be broader than the subject matter we're considering in Bill S-210.

In this sense, rather than saying pornography is a reality in today's world, if I may, could we say that pornography isn't only part of today's world, but that it also existed in the past? More importantly, I wonder if we shouldn't delineate the reality we're considering in Bill S-210 by saying that pornography is an increasingly pervasive reality, but we need to make a connection with young people's access to sexually explicit

fédéral, à savoir que les ressources sont des ressources, et que tout ce que le gouvernement fédéral peut faire pour aider dans ce domaine est important, surtout qu'il envisage une loi sur les préjudices en ligne. Je comprends votre point de vue, mais j'aimerais que cela demeure une observation.

La sénatrice Batters : Je signale simplement qu'il n'y a aucune partie de ce libellé qui stipule que le comité doit adresser des notes aux gouvernements provinciaux ou ce genre de choses. C'est généralement le genre de libellé qui est utilisé.

La sénatrice Clement : Puis-je ajouter ce libellé?

La présidente : Cela vous conviendrait-il?

La sénatrice Batters : Sans voir le libellé, oui, mais il faudrait voir.

La sénatrice Clement : Je m'en remets au greffier et à la présidente.

La présidente : Le Comité de direction peut peut-être régler ce problème si vous le permettez. Est-ce acceptable, madame la sénatrice?

La sénatrice Batters : C'est possible. Encore une fois, en ce qui concerne ce genre de choses, comme bon nombre d'entre vous le savent, je n'aime pas beaucoup les longues observations. Je pense habituellement qu'une meilleure façon de procéder est de faire valoir ces points dans un discours au Sénat.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Est-ce que je peux poser une question à la sénatrice Clement?

La sénatrice Clement : Oui.

La sénatrice Dupuis : Accepteriez-vous d'ajouter quelque chose ou de remplacer une partie de la première phrase? Nous étudions un projet de loi qui a pour ambition et objectif d'assurer la protection des jeunes contre l'accès en ligne à la pornographie ou à du matériel sexuellement explicite. Si j'ai bien compris ce que la sénatrice Miville-Dechéne a dit, on a appris que le gouvernement est en train de réfléchir sur un projet de loi potentiel qui serait plus large que le sujet que nous examinons dans le projet de loi S-210.

En ce sens, au lieu de dire que la pornographie est une réalité du monde d'aujourd'hui, si je puis me permettre, pourrait-on dire que la pornographie n'est pas seulement dans le monde d'aujourd'hui, qu'elle existait aussi dans le monde d'hier? Surtout, je me demande si on ne devrait pas circonscrire la réalité que l'on examine dans le projet de loi S-210, en disant que la pornographie est une réalité de plus en plus envahissante, mais

material online. If we're going to ponder legislation to protect youth, we should include awareness and training.

We're not looking to encroach on a provincial jurisdiction here to start a federal-provincial fight. If I understand the bill correctly, it's trying to protect young people from sexually explicit material online. In that sense, there may be some who don't realize that pornography is omnipresent online and that's the problem you want to think about. The rest can lie. Saying "a reality in today's world" is too vague. We could clarify that.

Senator Clement: I understand your point, senator. I wonder if the word "omnipresent" might not be appropriate.

Senator Dupuis: "Omnipresent online and accessible to young people." "Online pornography is a pervasive reality today."

Senator Dalphond: In the first sentence, we could say that the committee recognizes that pornography is an increasingly pervasive reality due to ease of access to the Internet, including by young people.

[English]

The Chair: Is it agreed, senators?

[Translation]

Senator Clement: I agree.

[English]

The Chair: Should we add both "omnipresent" and Senator Dalphond's suggestion?

Senator Dalphond: Where is it?

The Chair: The steering committee will approve the final version.

Senators, I have one more observation if you can give me one minute.

Senators, we will not proceed. There are no more observations. It is agreed that I report the bill as amended with observations?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Senators, we finished earlier than we thought, and tomorrow we will have Senator Boisvenu's bill, Bill S-205. We

qu'il faut faire un lien avec l'accès en ligne pour les jeunes à du matériel sexuellement explicite. Si l'on doit réfléchir à des législations qui visent à protéger les jeunes, on devrait inclure la sensibilisation et la formation.

On ne cherche pas ici à entrer dans un champ de compétence provinciale pour créer une bataille fédérale-provinciale. Si je comprends bien le projet de loi, on tente de protéger les jeunes contre le matériel sexuellement explicite en ligne. En ce sens, il y a peut-être des gens qui ne réalisent pas que la pornographie est omniprésente en ligne et que c'est le problème auquel on veut réfléchir. Le reste peut rester là. Le fait de dire « la réalité du monde d'aujourd'hui », c'est trop vague. On pourrait préciser cela.

La sénatrice Clement : Je comprends votre point de vue, sénatrice. Je me demande si le mot « omniprésent » ne serait pas approprié.

La sénatrice Dupuis : « Omniprésente en ligne et accessible aux jeunes ». « La pornographie en ligne est une réalité omniprésente aujourd'hui. »

Le sénateur Dalphond : On pourrait dire dans la première phrase que le comité reconnaît que la pornographie est une réalité de plus en plus envahissante par la facilité de l'accès en ligne, y compris par les jeunes.

[Traduction]

La présidente : Êtes-vous d'accord, chers collègues?

[Français]

La sénatrice Clement : Je suis d'accord.

[Traduction]

La présidente : Devrions-nous ajouter « omniprésent » et la suggestion du sénateur Dalphond?

Le sénateur Dalphond : Où est-elle?

La présidente : Le Comité de direction approuvera la version finale.

Chers collègues, j'ai une dernière observation si vous pouvez m'accorder une minute.

Chers collègues, nous ne poursuivrons pas. Il n'y a plus d'observation. Êtes-vous d'accord pour que je fasse rapport du projet de loi modifié avec les observations?

Des voix : D'accord.

La présidente : Chers collègues, nous avons terminé plus tôt que prévu, et demain, nous serons saisis du projet de loi du

have no further government bills, so we will be going to private members' bills. Since we have time, may we go in camera?

sénateur Boisvenu, le projet de loi S-205. Nous n'avons plus de projet de loi d'initiative ministérielle, alors nous examinerons les projets de loi d'initiative parlementaire. Puisque nous avons du temps, pouvons-nous passer à huis clos?

(The committee continued in camera.)

(La séance se poursuit à huis clos.)
